

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	15ème
Nom de site		Numéro	T15813
Adresse du site	71, rue de la Convention	Hauteur	R +6 (29m)
Bailleur de l'immeuble	Social Elogie	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site existant 2G/3G/4G et ajout de 2 gabarits antennaires en tant que réservation pour les technologies futures		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	13/09/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	19/09/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	13/11/2019
Historique et contexte	

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz. L'orientation des antennes est 0°, et 240°		
Distance des ouvrants	3m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	4 à 8°
Estimation	0° < 5V/m/ 240° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>néant</i>
Divers			

Incidence visuelle

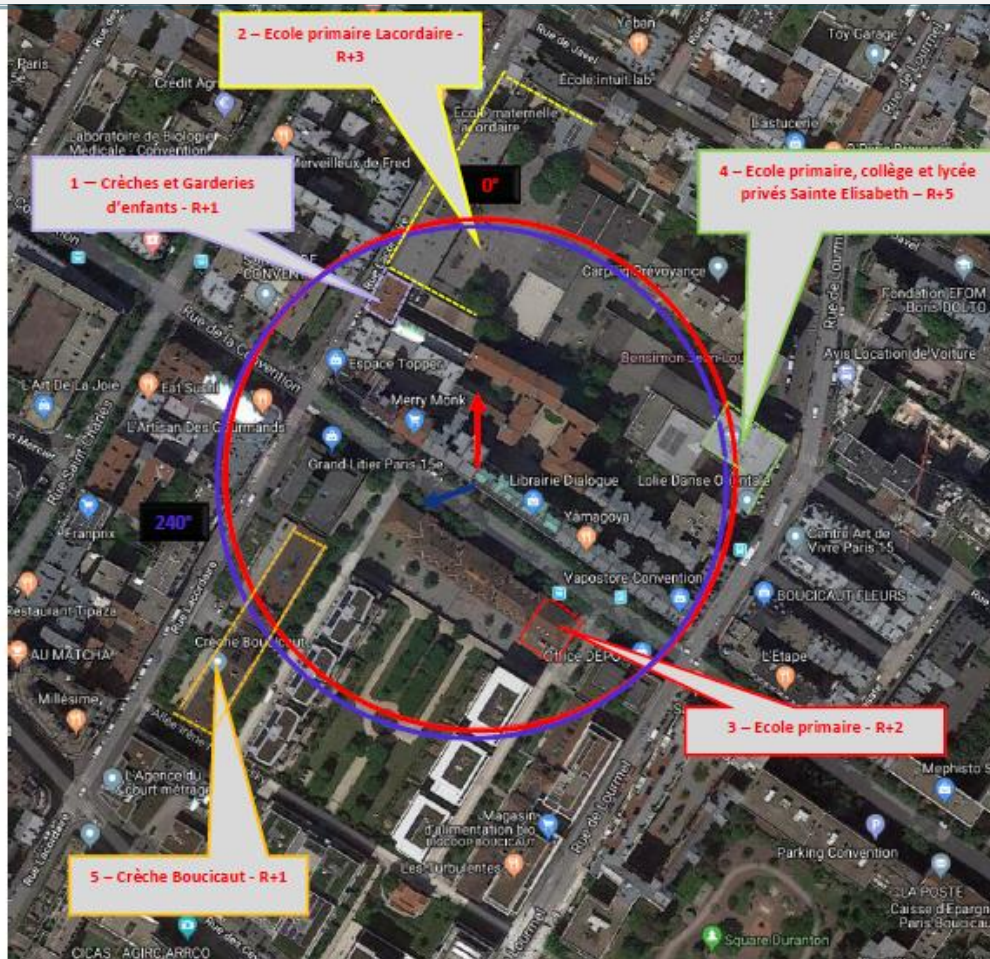
Intégration antennaire	Ce projet consiste à modifier les 2 antennes existantes afin d'accueillir le 700 MHz. 2 nouvelles antennes inactives seront également installées.
Zone technique	Des coffrets techniques seront placés au pied des antennes existantes, sur 2 nouveaux bras de déport, invisibles depuis la rue. Une nouvelle baie sera installée dans la zone technique au sous-sol.
Hauteur antennes/sol	25.85m (240°) et 30.35m (0°)

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

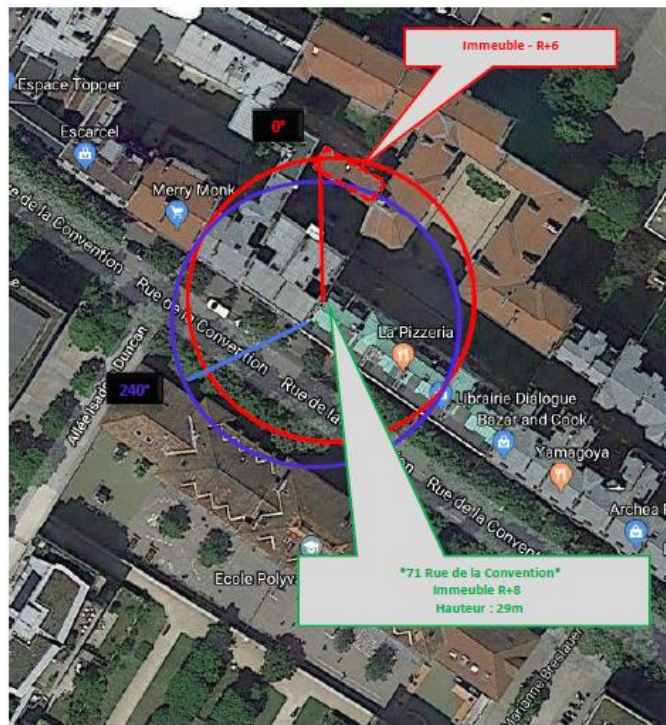
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
1 – Crèches et Garderies d'enfants.	31 rue Lacordaire 75015 Paris	R+1	Oui	87,00m	Inférieur à 1 V/m
2 - Ecole primaire Lacordaire	7 rue Lacordaire 75015 Paris	R+3	Oui	100,15m	Inférieur à 1 V/m
3 – Ecole primaire	78 rue de la Convention 75015 Paris	R+2	Non	59,00m	Inférieur à 1 V/m
4 - Ecole primaire, collège et lycée privés Sainte Elisabeth	112 rue de Lourmel 75015 Paris	R+3	Non	102,00m	Inférieur à 1 V/m
5 – Crèche Boucicaut	31 rue Lacordaire 75015 Paris	R+1	Oui	125m	Inférieur à 1 V/m

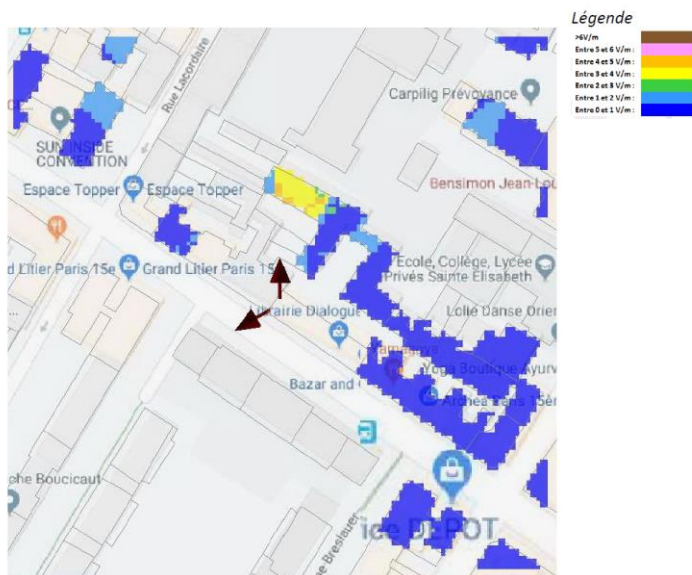
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 0°

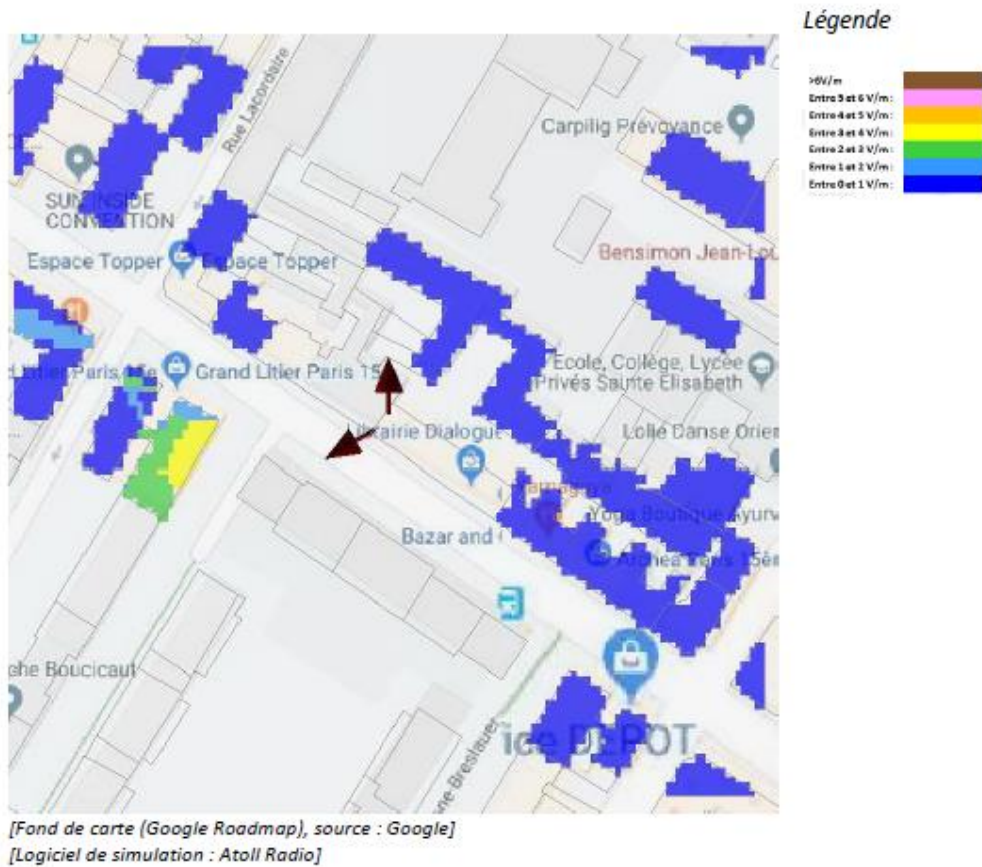
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m.
La hauteur correspondante est de 22,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

b. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.


c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 4-5 V/m	entre 3-4 V/m
Hauteur	22,5 m	19,5 m

Les niveaux calculés dans Les FS. à 1.5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant : Antenne S1



Etat projeté :



Etat de l'existant : Antenne S2



Etat projeté :

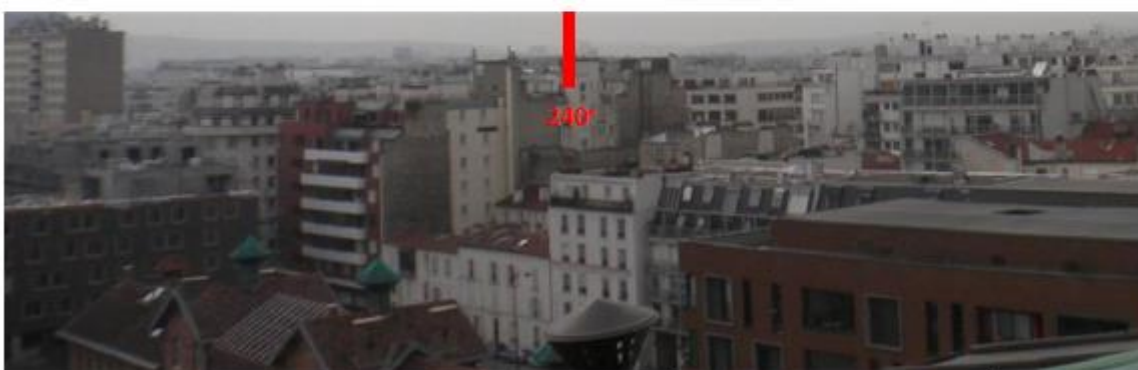


Vue des Azimuts



Pas d'immeuble en vue directe

Secteur 1 - Azimut 0°



Pas d'immeuble en vue directe

Secteur 2 - Azimut 240°